

1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2016, à temps complet.

2. TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs du personnel communal, comme suit :

TEMPS COMPLET : 9
TEMPS INCOMPLET : 11
NON POURVU : 8

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE PAR ANTICIPATION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les engagements de crédits pour l'exercice 2016 pour un montant total de **339 305 €**.

BATIMENTS ADMINISTRATIFS :	176 037 €
VOIRIE :	17 386 €
HABITATION :	3 525 €
URBANISME :	9 000 €
CIMETIERE :	925 €
BATIMENTS SCOLAIRES :	4 125 €
BATIMENTS CULTURELS :	102 712 €
SECURITE :	3 875 €
ECLAIRAGE PUBLIC :	14 470 €
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :	6 250 €
CHAUFFERIE :	1 000 €

4. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD – SUPPRESSION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud :

- En retirant l'intégralité des définitions de l'intérêt communautaire,
- En ajoutant la compétence : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
- En remplaçant « Trésorier » par « Comptable Public de Surgères ».

Affiché le 12 janvier 2016

Le Maire,
Jean GORIOUX

